

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée publique de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, tenue le mercredi 26 octobre 2011 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

**Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs**

**Commissaires présents**

**M. Richard Bélanger**, président  
Conseiller de la ville, Pierrefonds-Roxboro  
**Mme Chantal Rouleau**, vice-présidente  
Mairesse, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles  
**Mme Maria Tutino**, vice-présidente  
Mairesse, Ville de Baie-d'Urfé  
**Mme Suzanne Décarie**  
Conseillère de la ville, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles  
**Mme Michelle Di Genova Zammit**,  
Conseillère d'arrondissement, Anjou  
**Mme Josée Duplessis**  
Conseillère de la ville, Le Plateau Mont-Royal  
**M. Giovanni Rapanà**,  
Conseiller d'arrondissement, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles  
**Mme Chantal Rossi**,  
Conseillère d'arrondissement, Montréal-Nord

**Commissaires absents**

**Mme Ginette Marotte**,  
Conseillère de la ville, Verdun  
**M. Dominic Perri**,  
Conseiller de la ville, Saint-Léonard  
**M. David Pollock**  
Maire, Beaconsfield

**Le quorum est atteint**

**Aussi présents :**

**M. Richard Deschamps**, vice-président du comité exécutif, responsable des infrastructures  
**M. Réjean A. Lévesque, ing.**, directeur, Service de l'eau  
**Mme Chantal Morissette**, directrice, Gestion stratégique des réseaux d'eau  
**M. Richard Fontaine**, directeur, Épuration des eaux usées  
**M. Michel Mérette**, directeur, Eau potable  
**M. Régent Lemarbre**, chef de division, Optimisation du système de distribution de l'eau potable  
**M. Gilbert Tougas**, chef de division, Gestion durable de l'eau

**Assistance :**  
35 personnes

---

**1. Ouverture de l'assemblée**

À 19 h 05, M. Bélanger ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous. Il rappelle l'objet de la séance qui vise à examiner la nouvelle stratégie de l'eau et rappelle les principales étapes qui suivront la présentation du dossier, à savoir la réception des mémoires et des commentaires du public le 17 novembre prochain et l'adoption des recommandations de la commission le premier décembre 2011.

Le président invite les membres de la commission à se présenter, puis il présente le porteur du dossier au comité exécutif, M. Richard Deschamps, ainsi que le directeur du Service de l'eau, M. Réjean A. Lévesque, qui assurera la présentation du dossier.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de Mme Chantal Rouleau, appuyée par Mme Maria Tutino, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### 3. Présentation du dossier de la nouvelle stratégie de l'eau

M. Richard Bélanger invite M. Richard Deschamps, vice-président du comité exécutif responsable des infrastructures, à prendre la parole et à introduire le sujet à l'étude.

M. Deschamps remercie le président. Il souligne la présence dans la salle d'une autre élue, Madame Dida Berku, conseillère de la Ville de Côte-Saint-Luc. M. Deschamps remercie la commission d'avoir considéré l'étude de la nouvelle stratégie de l'eau dans le cadre de ses travaux. M. Deschamps rappelle que l'eau est une priorité pour l'Administration et pour tous les citoyens et que la gestion de l'eau constitue l'une de ses missions les plus importantes. Il mentionne que depuis 7 ans, l'Administration a consenti des sommes records de l'ordre de 1G\$ au dossier de l'eau, soit à un rythme annuel 10 fois plus élevé que ce qui s'est fait antérieurement. En 2004, rappelle-t-il, on a créé le Fonds de l'eau dont les sommes sont uniquement destinées à l'amélioration du service de l'eau.

M. Deschamps situe le contexte de l'assemblée en rappelant qu'en 2009, le vérificateur général a fait part de ses recommandations à l'égard du dossier des compteurs d'eau et de l'optimisation du réseau. L'Administration a voulu donner suite à ces recommandations en mettant sur pied un Comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable. Il mentionne que le rapport présenté ce soir est le résultat d'un travail rigoureux de ce comité composé de professionnels de divers services de la Ville, et qu'il donne un portrait clair, précis et transparent de la situation de la gestion de l'eau à Montréal.

M. Deschamps précise que le rapport présenté ce soir répond à toutes les recommandations du vérificateur général et qu'il va même plus loin en présentant tous les éléments d'un programme de gestion durable et responsable de l'eau pour les 10 prochaines années.

M. Deschamps présente enfin brièvement certaines des recommandations du rapport qui seront expliquées plus en détails par les responsables du Service de l'eau. Il mentionne tout d'abord la relance, sur de nouvelles bases, du projet des compteurs et d'optimisation du réseau dans les industries, commerces et institutions (ICI), la réduction de moitié du nombre de compteurs dans les ICI et l'installation des compteurs par des professionnels de la Ville, ce qui constitue un changement majeur. M. Deschamps mentionne également que le comité recommande de limiter l'implantation des instruments de mesure et de régulation de pression dans une perspective moins ambitieuse mais plus réaliste que le projet initial de 2007. Ce même comité propose une stratégie montréalaise de l'eau pour maintenir des infrastructures de qualité et une alimentation en eau potable stable et respectueuse de l'environnement. Enfin, M. Deschamps souligne que le comité propose d'entériner un plan de financement échelonné sur 10 ans comportant des frais de fonctionnement de l'ordre de 3,9G \$ et des besoins d'investissements de l'ordre de 4,6G \$ et qu'il vise l'autofinancement dans un horizon de 10 ans.

En terminant, M. Deschamps rappelle que la commission et les commissaires devront répondre à une question fondamentale : « À quelle hauteur doit-on continuer à investir dans le Fonds de l'eau? ». M. Deschamps remercie à l'avance les commissaires de l'attention et de la rigueur qu'ils accorderont à l'étude de ce dossier.

#### **Présentation du dossier par M. Réjean A. Lévesque, ing., directeur, Service de l'eau**

M. Lévesque amorce la présentation du dossier en précisant que le rapport qu'il dépose aujourd'hui fait suite à l'annulation du contrat de GENleau et au mandat qu'il a reçu de la Direction générale, en janvier 2010, pour analyser la problématique du réseau de distribution de l'eau potable à Montréal afin d'identifier les priorités d'action à entreprendre dans les prochaines années pour mieux gérer les actifs et résoudre les problèmes s'y rattachant.

#### **Les quatre recommandations du comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable**

M. Lévesque indique que les membres de la commission auront à se prononcer principalement sur les quatre recommandations du comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable, à savoir :

- sur la question des compteurs d'eau dans les ICI (volet 1), le comité considère qu'il s'agit d'une opération stratégiquement souhaitable, mais qu'il faudra cibler d'abord les plus grands consommateurs;
- sur la question de l'optimisation des réseaux (volet 2), le comité considère qu'il s'agit également d'une opération souhaitable, mais que l'implantation des instruments de mesure devrait se faire dans une perspective moins ambitieuse;
- le comité suggère que ces deux opérations se situent dans la perspective d'une stratégie globale de l'eau, dotée d'un plan d'action pour les 10 prochaines années;
- enfin, le comité recommande d'entériner un plan de financement sur 10 ans qui aboutira à l'autofinancement grâce à une augmentation continue et constante des revenus de l'eau.

### **Un constat technique bien documenté**

M. Lévesque mentionne que la nouvelle stratégie montréalaise de l'eau a été élaborée sur la base d'un constat technique bien documenté, qui révèle les faits suivants:

- un déficit d'entretien des actifs: le tiers des conduites ont atteint leur durée de vie utile et l'autre tiers l'atteindra d'ici 2020;
- la production d'eau potable à Montréal demeure deux fois plus élevée que dans la moyenne des grandes villes nord-américaines : il existe environ 40 % de fuites et de gaspillage d'eau potable ;
- Montréal subit 29 bris de conduites aux 100 km, soit plus du double des municipalités comparables.
- Les investissements des récentes années dans l'entretien, bien qu'importants (131M\$ annuellement en moyenne) sont inférieurs au seuil nécessaire (200M\$) donc accentuent le déficit d'entretien plutôt que de le réduire; par conséquent, il s'est ajouté au déficit de 1,5\$ milliard défini en 2003 par SNC-Lavalin une nouvelle couche d'environ 500M\$, ce qui porte le nouveau déficit cumulatif d'entretien à près de 2\$ milliards (1,9G\$).

### **Un plan d'action et six projets majeurs**

M. Lévesque poursuit en précisant qu'à la lumière de ce constat, une nouvelle stratégie de l'eau a été élaborée d'où découle un plan d'action incluant 160 programmes ou activités. Six projets majeurs sont identifiés.

#### La détection et la correction des fuites

Ce projet d'optimisation du réseau nécessite la mise en place d'un programme de détection systématique des bris et des fuites dans les conduites primaires et secondaire et l'accroissement des investissements pour la remise à neuf des conduites d'eau. Il est prévu de consacrer plus de 30 M\$ aux activités de détection des fuites d'ici 2020 et d'investir 100 M\$ pour mesurer la distribution de l'eau (SSB) et implanter un système de contrôle de la pression (SRP) dans les secteurs à risque. À titre comparatif, le projet initial prévoyait installer des instruments de mesure sur 100% du territoire alors que la nouvelle stratégie de l'eau en couvrira 55% pour un investissement total de 100 M\$ sur 25 ans, comparativement à 275 M\$ pour le projet initial.

#### Le rattrapage du déficit d'entretien

La valeur des actifs du Service de l'eau s'élève à près de 40 G\$, dont 24 G\$ pour les conduites secondaires. Un investissement annuel moyen et récurrent de 460 M\$ sera requis pendant les dix prochaines années, soit, 400 M\$ dictés par les règles de l'art (40 G\$ \* 1%) plus 60 M\$ pour tenir compte du déficit d'entretien à rattraper.

#### L'installation de compteurs dans les ICI

Sur les 26 500 immeubles industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) que compte l'Île de Montréal, seulement 7 000 sont pourvus d'un compteur d'eau. Il est prévu d'installer, au total, 16 200 compteurs plutôt que 30 500 dans le projet initial, de cibler les plus grands consommateurs et de confier aux professionnels de la Ville l'installation et l'entretien des compteurs pour un investissement de 55 M\$ sur 15 ans, comparativement aux 195 M\$ prévus dans le projet initial.

Cette nouvelle formule d'optimisation du réseau et d'installation de compteurs permet de réduire le budget total d'environ 470 M\$ à 155 M\$.

M. Lévesque rappelle que l'installation des instruments de mesure de la distribution et de la régulation de la pression de l'eau, couplée à l'installation de compteurs d'eau constituent des outils nécessaires pour atteindre les objectifs de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, dont l'objectif du taux de fuites est fixé à 20 %.

#### L'application de la stratégie de bouclage des réseaux de distribution

Ce projet prévoit le bouclage de conduites primaires névralgiques pour que l'alimentation des secteurs desservis par ces conduites puisse être assurée par d'autres conduites. La remise en opération d'un réservoir existant permettra d'améliorer l'alimentation normale du secteur centre-est de Montréal. Un montant de 200 M\$ est consacré à ce projet

#### L'implantation de la désinfection des eaux usées par l'ozone

Le projet de désinfection des eaux usées avait fait l'objet d'une consultation publique par la commission sur l'environnement en 2008 qui avait entériné le choix de la technologie de désinfection à l'ozone. Ce projet a obtenu l'appui financier des gouvernements du Canada et du Québec par le biais de subventions de l'ordre de 85% sur 150 M\$ et il comprend la conception, la construction et la mise en service d'une unité de désinfection à l'ozone et d'un système d'approvisionnement. Le système, qui sera complété en 2015 permettra d'améliorer la qualité de l'effluent par l'élimination des bactéries, virus et produits pharmaceutiques.

La gestion des eaux pluviales et la mise en place d'un plan directeur des bassins de drainage

Ce dernier projet prévoit la construction de quatre nouveaux bassins de rétention d'ici 2015 en vue de diminuer les volumes d'eaux usées lors de fortes pluies et éviter le débordement vers les cours d'eau et diminuer les risques de refoulement d'égout.

**Le plan de financement**

M. Lévesque poursuit sa présentation en abordant la question du plan de financement proposé pour assurer la réalisation des projets majeurs identifiés. Le plan de financement 2011-2020 prévoit un budget d'investissement de 4,6 G\$ sur 10 ans, un budget de fonctionnement de 3,9 G\$ sur 10 ans, une augmentation annuelle de 9% des revenus autonomes du Fonds de l'eau (soit 1,2% de la taxe générale), l'obtention d'une contribution gouvernementale de 836 M\$ supplémentaires le tout, en vue d'atteindre l'autofinancement en 2021.

**4. Période de questions et d'interventions du public**

**M. Bruce Walker, STOP**

M. Walker se présente comme le directeur de la recherche au sein du groupe écologique STOP. Il rappelle qu'il s'agit de la première assemblée publique sur l'eau depuis celle du mois d'avril 2008 qui portait sur le choix d'une technologie de désinfection à la station d'épuration des eaux usées de Montréal. Ses questions portent d'ailleurs sur le procédé à l'ozone qui avait été retenu.

M. Walker s'en réfère à la page 129 du document principal où il est précisé que la désinfection vise à améliorer la qualité de l'effluent en réduisant les risques pathogènes en période estivale dans les eaux rejetées. Bien que STOP appuie à 100% le procédé de désinfection à l'ozone, l'organisme se demande si la Ville a l'intention d'appliquer le procédé 6 mois par année ou 12 mois par année, surtout dans le contexte d'une responsabilité environnementale accrue. M. Walker souhaite savoir si une décision finale a été prise à cet égard.

M. Richard Fontaine, directeur de la Station d'épuration des eaux usées, indique à M. Walker que les coûts d'opération, selon les estimés actuels, sont de 10M\$ aux 6 mois et que la question de savoir si le procédé sera appliqué 6 ou 12 mois sera soumise aux responsables du ministère. Pour le moment précise-t-il, l'équipe travaille à respecter les échéanciers donnés. Il mentionne que des études se poursuivent pour déterminer la différence de charge présente dans une eau froide versus une eau chaude et que la principale préoccupation est de s'assurer de la protection du public lors des périodes d'utilisation de l'eau à des fins récréatives. M. Fontaine fait valoir que l'application du procédé sur une base annuelle plutôt que sur une période de 7 ou 8 mois sera étudiée une fois que le procédé sera en opération.

M. Walker s'intéresse aussi à la question de la désinfection aux usines d'eau potable Atwater et Des Bailleurs. Il indique qu'à la page 74 du document principal, on parle à cet effet de plusieurs procédés différents comme les traitements à l'hypochlorite, à l'ozone et au chlore. Il souhaiterait être informé du schéma de désinfection appliquée aux usines d'eau potable et de ses différentes étapes.

Mme Chantal Morissette donne des précisions sur le schéma de désinfection appliqué aux usines de production d'eau potable: l'ozonation, la désinfection à l'ultra violet et finalement la chloration. Elle ajoute que l'objectif recherché est de s'assurer d'appliquer plusieurs barrières pour combattre les microorganismes pathogènes. Les procédés à l'ozone et à l'ultraviolet viennent en premier, puis on s'assure de l'application d'une dernière barrière avec le chlore.

**Martine Châtelain, Eau Secours**

Mme Châtelain est présidente de la Coalition Eau Secours. Elle adresse trois questions aux responsables du Service de l'eau. Elle mentionne d'abord que dans le cadre des accords qui seront signés entre l'Union européenne et le Canada, soit l'Accord international de commerce global, il est question que les marchés publics, dont celui de l'eau, soient ouverts aux appels d'offres internationaux. Elle demande si la Ville s'est positionnée contre cet accord pour éviter que tous les investissements faits par les Montréalais passent à des intérêts privés. En second lieu, elle souhaite savoir si les bassins de rétention prévus au plan seront suffisants pour régler le problème des surverses dans le fleuve. Enfin, Mme Châtelain demande si les économies qui seront générées par la réparation des fuites d'eau et le fait qu'il y aura normalement moins d'eau à traiter, ont été prises en compte. Elle souhaite savoir à quel secteur elles sont appliquées, au secteur résidentiel, au secteur des ICI ou au secteur général de l'eau.

À la première question sur les intérêts privés, M. Richard Deschamps répond ce qu'il a déjà dit : la Ville ne laissera pas la gestion de l'eau, ni le Service de l'eau, dans les mains d'intérêts privés. Il s'agit d'un service public qui sera maintenu comme tel. En ce qui a trait aux économies générées par la réduction des fuites d'eau, M. Deschamps indique qu'il y a des objectifs de l'ordre de 15% d'ici 2015 ou 2016 à respecter au niveau des économies d'eau. Ces économies générées pourraient faire en sorte que les investissements prévus soient retardés, ce qui permettra à la Ville de rattraper ce qui aurait dû être fait. Mais avant de donner des « congés » quelconques au niveau résidentiel, M.

Deschamps indique que la Ville a la responsabilité de s'assurer que les investissements qui doivent être faits de façon constante soient toujours effectués.

Enfin, à la question de savoir si les bassins de rétention prévus au plan de financement seront suffisants, M. Lévesque répond par la négative car toutes les études hydrauliques sur l'ensemble des bassins qui existent sur l'Île de Montréal ne sont pas terminées. Il mentionne que depuis 5 ans, on connaît une problématique de refoulement dans des secteurs à risques, notamment dans Saint-Laurent, Saint-Michel, Villeray, Ahuntsic, Saint-Léonard et plus récemment Rosemont. Pour le moment, ajoute M. Lévesque, l'objectif consiste à développer et à finaliser ces études hydrauliques. Il précise qu'il est indiqué dans le rapport qu'on peut anticiper des dépenses additionnelles de l'ordre de 500M\$ et plus dans les années à venir lorsque toutes les études hydrauliques seront finalisées. M. Lévesque insiste sur le fait que le rapport consigne des faits connus et réels pour lesquels on a des estimés assez précis. Tout ce dont on était pas certain n'est pas inclus dans le plan de financement conclut-il.

M. Fontaine ajoute un complément d'information sur le taux d'interception de la Station d'épuration qui est supérieur à 99% de l'ensemble de l'eau traitée. Il précise qu'on ne néglige pas les surverses, et qu'on recueille quand même au delà de 99% de cette eau qui est traitée avant d'être rejetée au fleuve. Avec l'ajout d'une étape de désinfection, on obtiendra une eau d'encore meilleure qualité pour protéger le fleuve.

**Mme Dida Berku**  
**Conseillère, Côte-Saint-Luc**

Mme Berku adresse d'abord une question à M. Lévesque sur la différence qui existe entre le remplacement et la réhabilitation. Elle souhaite savoir si la technique du gainage fait partie du remplacement ou de la réhabilitation. Elle indique que depuis 2006, depuis les défusions, lorsque Côte-Saint-Luc a repris son service d'eau et d'aqueduc, un service qui faisait partie de celui de la Ville de Montréal, on a dépensé quelques millions de dollars pour faire du gainage, alors qu'il ne s'agissait peut-être pas de la meilleure solution.

M. Réjean A. Lévesque précise que le gainage a une durée de vie estimée de 50 ans alors que le remplacement a une durée de vie de 100 ans. Il rappelle à Mme Berku que le gainage effectué au cours des 4 dernières années a permis de réparer un plus grand nombre de conduites que ne l'aurait permis le remplacement.

Mme Berku propose à M. Lévesque que la ville centrale et les villes liées puissent se consulter pour évaluer notamment l'état des réparations effectuées et vérifier si les investissements faits ont été performants. Elle ajoute qu'elle est également préoccupée par la problématique de la pression d'eau, par la question du partage des dépenses avec les villes liées et de l'augmentation des taxes que le plan va engendrer pour ses citoyens.

Lévesque trouve l'idée excellente de partager de l'information mutuelle avec les villes liées. Quant à la problématique de la pression, il indique que le secteur de Côte-Saint-Luc fait partie des priorités de la Ville.

**M. Sylvain Ouellet,**  
**Attaché politique, Projet Montréal**

M. Ouellet fait remarquer que dans la présentation powerpoint, on indique qu'une pression d'eau élevée peut diminuer la durée de vie des conduites. Il se demande si Montréal peut appliquer la stratégie de la Ville de Laval où l'on réduit la pression d'eau au cours de la nuit. Sa deuxième question concerne le réseau d'eau de Lachine qui est construit différemment, l'aqueduc et l'égout se trouvant dans une même tranchée dans le roc. Il demande pourquoi le gouvernement provincial empêche le gainage dans cette situation.

Mme Chantal Morissette précise que le cas de Lachine est particulier et qu'il s'agit de normes de construction. Les réseaux d'eau et d'aqueduc doivent respecter des normes précises et une certaine distance en hauteur. Le ministère ne donne pas l'autorisation de faire la réhabilitation dans le cas de conduites qui ne respectent pas ces normes. À Lachine, précise-t-elle, on choisit les projets selon l'état des conduites et on choisit de remplacer plutôt que de réhabiliter.

M. Lévesque ajoute qu'il est dans le plan de la Ville de baisser la pression la nuit et que pour ce faire, on doit introduire les équipements nécessaires, dont les régulateurs de pression.

**M. Bruce Walker, STOP**

M. Walker demande des précisions sur le projet de remplacement des entrées de service en plomb visant à éliminer l'exposition de la population à ce contaminant, tel que mentionné à la page 76 du document de consultation. Un projet de 151 M\$ sur un échéancier de 15 ans. M. Walker se demande s'il y a un plan de match à cet égard et si le conseil municipal va adopter un règlement pour obliger les propriétaires à remplacer les entrées en plomb ?

M. Lévesque précise qu'à chaque fois que la Ville procède au remplacement ou à la réhabilitation de conduites sur lesquelles se trouvent des conduites en plomb, ces dernières sont remplacées. Il ajoute

que bien qu'il n'y ait pas d'obligation légale pour le moment, les propriétaires sont fortement incités à remplacer leurs entrées de service en plomb.

## 5. Période de questions et d'interventions des membres de la commission

### Mme Chantal Rouleau

Mme Rouleau remercie M. Lévesque pour la présentation. Elle s'en réfère à la page 86 du rapport où il est proposé de réduire de 15% le coût des travaux. L'un des moyens proposés pour y arriver consiste à réviser les appels d'offres et modifier les clauses qui permettront de générer des économies. Mme Rouleau souhaite savoir de quelles clauses il s'agit.

M. Lévesque indique que le Service de l'eau travaille depuis 4 ans à cet objectif de réduction du coût. Considérant des niveaux d'investissements de 400 M\$ par année, une réduction de 15% représente 60M\$ par année. M. Lévesque mentionne qu'on a observé dans les appels d'offres de ceux qui exécutent les travaux pour la Ville, soit la direction des travaux publics dans le cas des conduites secondaires, des conditions différentes de celles d'autres villes. Il cite notamment l'exemple de la Ville de Longueuil où dans le cas des excavations effectuées sur des rues plus larges, le sol est mis sur le côté puis remis en place une fois les travaux terminés. À Montréal, la pratique est différente et selon les devis, on demande d'enlever complètement le sol pour le remplacer par du nouveau remblais. Monsieur Lévesque mentionne également les clauses concernant l'heure du début des travaux qui peut varier de 7h le matin à 9h le matin. L'idée, précise M. Lévesque, est d'essayer d'harmoniser ces clauses, sans savoir encore précisément le niveau d'économies qui sera généré.

Mme Rouleau s'interroge ensuite sur la révision du processus de gestion de surveillance des travaux.

Monsieur Lévesque indique qu'il s'agit-là d'un élément important du nouveau plan de l'eau. La Ville souhaite que la surveillance des travaux se fasse par des employés de la Ville et non plus par des consultants engagés à l'externe. Dans le cas du Service de l'eau, M. Lévesque mentionne que l'on a embauché 200 employés au cours des 6 dernières années, ce qui place la municipalité en meilleure position pour la maîtrise d'œuvre et le contrôle des travaux. M. Lévesque fait aussi remarquer qu'il y a eu une baisse importante de coûts d'investissement, de l'ordre de 20 à 30%, au cours des deux dernières années, cette baisse étant aussi attribuable à d'autres facteurs.

Enfin, Mme Rouleau s'informe des comparables avec Toronto. Elle se demande si la ville de Toronto a connu les mêmes problèmes que Montréal et si elle a aussi procédé à la segmentation de son réseau et à la régulation de la pression.

Avant de donner la parole à M. Lemarbre pour répondre à cette question, M. Réjean A. Lévesque précise que Toronto a des niveaux d'investissements moyens de 870 M\$ par année et que quand on se compare avec cette ville par rapport aux longueurs de conduites en kilomètres, Montréal se trouve environ 70% plus petit que Toronto. Mais au chapitre de la consommation de l'eau, alors que Toronto produit 500 litres d'eau par personne par jour, Montréal en produit 1 000 litres. M. Lévesque conclut donc que Toronto a une bonne longueur d'avance sur Montréal par rapport à ce qu'ils ont faits dans le passé

M. Régent Lemarbre ajoute que la Ville de Toronto a procédé, à partir de 2005, à des essais pilotes de la régulation de pression avec l'intention de l'appliquer sur 50% du territoire et ceux-ci ont été concluants. M. Lemarbre mentionne qu'à Montréal, on souhaite aussi procéder par essais pilotes pour définir le mode le plus rentable pour Montréal au niveau de la régulation de pression.

### Mme Maria Tutino

Mme Tutino se présente comme mairesse d'une ville liée, la Ville de Baie-d'Urfé et qu'à ce titre, ces questions porteront sur l'ensemble de l'Île de Montréal. Elle souhaite, pour le bénéfice des citoyens présents, décrire la situation particulière des 16 villes liées et des 19 arrondissements par rapport aux compteurs d'eau. En effet, elle précise que certaines villes et arrondissements n'ont pas de compteurs d'eau sur leur territoire, certaines villes ont des compteurs d'eau dans toutes les résidences et tous les ICI, comme c'est le cas de Baie-d'Urfé, que d'autres villes qui ont des compteurs d'eau ne facturent pas pour la consommation alors que d'autres facturent.

Elle souhaite d'abord savoir combien il faudrait de compteurs d'eau si on voulait couvrir l'ensemble des ICI sur le territoire de l'Île de Montréal. On indique à Mme Tutino que l'Île de Montréal compte environ 26 000 immeubles à vocation industrielle et commerciale, mais que le projet du volet 1 a choisi de couvrir en priorité 16 000 de ces immeubles.

Elle demande à la suite combien de compteurs d'eau sont déjà installés dans les ICI sur l'Île de Montréal et les endroits où ils sont localisés. M. Tougas répond qu'il en existe environ quelque 7 000 répartis sur le territoire. Il précise, par exemple, que Westmount n'en a pas, qu'il y en a quelques centaines à Montréal, et qu'à Ville Saint-Laurent et Pointe-Claire il y en a partout. En fait, indique M. Tougas, les compteurs sont dispersés un peu partout sur le territoire et que certaines des villes liées ont des compteurs dans tous les ICI.

Mme Tutino souhaite savoir si dans les villes où tous les ICI sont munis de compteurs, il y aura des remplacements de compteurs. À cette question, M. Tougas répond que le remplacement se fera en fonction de la condition des compteurs. De fait, si le compteur est en bonne condition, on ne le changera pas immédiatement.

Mme Tutino décrit ensuite la situation d'une ville qui a déjà des compteurs d'eau, comme c'est le cas de la Ville de Baie-d'Urfé. Elle indique que c'est le citoyen ou le ICI qui paie pour l'installation d'un compteur approuvé par la Ville et que c'est la Ville avec ses employés, et indirectement le citoyen par le biais des taxes, qui paient pour l'entretien de ces compteurs. La lecture et la facturation se font par la Ville qui reçoit l'argent provenant de la consommation enregistrée sur le compteur. Elle conclut en précisant que les coûts reliés aux compteurs sont donc attribuables à la Ville et aux citoyens et que les revenus sont perçus par la Ville.

Après cette mise en situation, Mme Tutino demande des précisions sur l'échéancier de l'implantation des compteurs d'eau et le début de la facturation.

M. Tougas répond que l'implantation se fera étape par étape et selon un ordre de priorité d'immeubles. Par exemple, dès que tous les immeubles visés par la première catégorie d'immeubles priorisées, celui des hôtels, motels et industries, seront munis de compteurs d'eau, la municipalité pourra commencer à facturer. Mme Tutino ajoute que selon le rapport, la facturation devrait débiter vers la fin de 2012 si l'objectif de l'implantation dans l'ensemble des hôtels et motels est atteint. M. Tougas précise que le premier volet du plan de l'eau, celui des compteurs d'eau, représente un projet de mesure de l'eau et non de tarification et que la responsabilité de la tarification appartient à la municipalité.

Mme Tutino fait valoir que le volet 1 du plan de l'eau est un volet local et non d'agglomération. Elle a du mal à comprendre comment il se fait que les villes et les arrondissements qui n'ont pas de ICI sur leur territoire auront à payer pour l'installation des compteurs ailleurs sur le territoire de l'Île de Montréal, mais n'en retireront jamais de revenus. Elle déplore que ce coût de 55 M\$ associé au volet 1 du projet ICI soit partagé par l'ensemble des citoyens des 35 entités de l'Île de Montréal alors qu'elles n'en retireront pas tous des revenus.

Sur cette dernière intervention, M. Tougas fait remarquer que le service de l'eau ne facture pas l'eau et que la facturation appartient à chaque municipalité. Le projet ICI représente le premier de deux volets. Le volet 2 de la gestion du réseau est important pour être en mesure de gérer la pression et le débit. Les compteurs représentent en bout de piste l'outil qui permettra de faire le bilan de l'eau et de bien gérer le réseau. Il conclut en affirmant que les compteurs dans les ICI représentent un outil important pour établir le bilan de l'eau.

### **Mme Josée Duplessis**

Mme Duplessis annonce qu'elle a trois questions pour le Service de l'eau. Elle rappelle tout d'abord qu'en 2003, les groupes écologistes et sociaux avaient salué l'arrivée de la nouvelle taxe du Fonds de l'eau avec soulagement parce qu'on craignait à l'époque la privatisation du Service de l'eau. Elle se demande si, après avoir contribué de nos poches à optimiser le réseau, on peut avoir l'assurance que notre Service de l'eau ne sera pas assujéti aux règles des marchés internationaux. Mme Duplessis souhaite aussi avoir des garanties quant à l'utilisation exclusive du Fonds de l'eau à des projets de l'eau. Enfin, elle se demande comment on peut en arriver à évaluer le pourcentage de fuites d'eau et d'usages illicites à 40% alors qu'on a pas d'instruments de mesure, de compteurs.

Sur le dernier sujet, M. Réjean A. Lévesque répond qu'en 1992, on avait donné un mandat à un consultant externe à la Station d'épuration des eaux usées qui recevait alors quelque 2,5 millions de mètres cubes d'eau. À l'époque, compte tenu des objectifs de réduction de coût, il était inacceptable de recevoir un tel montant d'eau. Le consultant en question en était arrivé à un pourcentage de 42% ou 45 % de fuites. Ce pourcentage était basé sur des hypothèses et non sur des données précises. M. Lévesque ajoute qu'il est clair qu'on ne saura jamais précisément quel est le pourcentage réel de fuites tant qu'il n'y aura pas de compteurs d'eau installés dans tous les ICI. Il ajoute que lorsqu'on se compare avec Toronto qui produit 550 litres d'eau par personne par jour contre 1000 litres d'eau par personne par jour à Montréal, on a de bonnes raisons de croire que les fuites y sont pour quelque chose.

M. Lévesque fait remarquer qu'avec les investissements réalisés, on a déjà réduit de 11 % la production d'eau potable et il se dit confiant qu'avec les investissements des 10 prochaines années, ce pourcentage pourrait s'approcher de 30%. Il fait valoir qu'avec l'implantation des compteurs on pourra évaluer plus précisément le pourcentage de fuites.

Quant à l'époque de la création du Fonds de l'eau, en 2004, il rappelle qu'on avait effectivement salué avec satisfaction l'arrivée de ce plan de financement car, à l'époque, on avait vécu des fuites majeures, dont celle d'une conduite de 72 pouces sur Pie IX, et connu des situations préoccupantes au niveau de l'eau potable, notamment la contamination du réseau d'eau potable de la municipalité de Walkerton en Ontario.

En ce qui concerne la privatisation, M. Lévesque estime que l'une des façons de l'éviter, c'est justement de n'être jamais placé dans une situation où le niveau d'endettement sera inacceptable. Il affirme que les investissements proposés dans le rapport sont nécessaires et inévitables et que la seule façon d'éviter les difficultés, c'est d'être capable d'augmenter les revenus de l'eau. La chose la plus importante à réaliser avec le plan de l'eau, c'est de redonner un niveau de fiabilité acceptable au réseau d'aqueduc qui pourra reconforter tout le monde.

M. Richard Deschamps tient à préciser qu'à titre de responsable de l'ensemble des infrastructures, l'argent du Fonds de l'eau sera dédié à l'eau et qu'il n'est pas question d'avoir des vases communicants. Il ajoute que s'il est possible d'avoir des revenus qui permettent l'autofinancement à l'intérieur des 10 ans du plan, des sommes pourraient être dégagées pour d'autres infrastructures. L'eau contribuerait de cette façon à améliorer un certain nombre d'autres infrastructures, comme les tunnels et les ponts, qui doivent recevoir des investissements.

M. Richard Deschamps rappelle enfin que la question fondamentale à laquelle la commission doit répondre est la suivante: «Quel est le niveau d'investissement qu'on est prêt à faire collectivement? »

### **Mme Suzanne Décarie**

Mme Suzanne Décarie s'interroge sur le type de compteurs qui sont prévus dans les appels d'offres. Elle se demande s'il s'agit de compteurs dont la lecture peut se faire automatiquement, sans nécessiter d'intervention humaine.

M. Réjean A. Lévesque mentionne que les compteurs prévus sont munis d'un transmetteur de données et que le système qui sera utilisé dans un premier temps est celui qu'utilise la Ville de Saint-Laurent. La technologie porte le nom de « drive-by » : il s'agit d'un camion qui se promène et qui prélève à distance la lecture du compteur. M. Lévesque ajoute qu'on souhaite trouver la meilleure façon de faire au meilleur coût possible pour être capable de récupérer les données à distance. Il précise qu'il est certain que le Service n'a pas l'intention d'installer des tours pour prélever les lectures, comme le prévoyait le contrat de GENeau.

Cette intervention met fin à la période de questions des membres de la commission.

## **6. Levée de l'assemblée**

M. Richard Bélanger, rappelle que la commission se réunira à nouveau le 17 novembre pour la réception des mémoires et des commentaires du public et il invite les participants qui le souhaitent à s'inscrire dès maintenant auprès de la secrétaire recherchiste. Il fournit aussi l'adresse courriel et le numéro de téléphone pour ce faire. M. Bélanger rappelle aussi la date à laquelle la commission adoptera ses recommandations, le premier décembre prochain.

Avant de lever l'assemblée, M. Lévesque remercie les citoyens, le vice-président du comité exécutif, M. Richard Deschamps, ainsi que les personnes-ressources du Service de l'eau sous la direction de M. Réjean A. Lévesque. Il adresse ses remerciements aux membres de la commission ainsi qu'à la secrétaire recherchiste.

À 21 h 15, sur une proposition de Mme Suzanne Décarie, appuyée par Mme Michelle Di Genova Zammit, l'assemblée est levée.

**ADOPTÉ LE :** 17 NOVEMBRE 2011

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

---

M. Richard Bélanger  
Président  
Commission permanente sur l'eau,  
l'environnement, le développement durable et  
les grands parcs

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

---

Christiane Bolduc  
Secrétaire recherchiste